



**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

A LIRE ET A CONSERVER

LABARDE
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
INFOS PRATIQUES

Notre Commune est en partie couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) applicable par arrêté préfectoral du 24 octobre 2005.

Cette mesure nous oblige à mettre en œuvre un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci permet à chacun de prendre conscience du risque encouru à un moment donné, et ainsi d'appliquer les mesures de sécurité qui s'imposent, avant, pendant et après l'alerte.

Ce petit guide est conçu pour vous sensibiliser aux divers risques ainsi qu'aux moyens de prévention et d'alerte, afin de mieux vous protéger.

Le document complet est à la disposition de chacun en Mairie.

Celui-ci sera mis à jour régulièrement et une réunion d'information annuelle se tiendra tous les premiers vendredi du mois de février.

Espérant ne pas avoir à activer ce document, je vous en souhaite une bonne lecture.

Matthieu FONMARTY - Maire

Les numéros utiles

<i>Mairie de LABARDE</i>	05.57.88.33.74
<i>Ligne analogique</i>	05.57.88.72.57
<i>Sapeurs-Pompiers</i>	18
<i>SAMU</i>	15
<i>Numéro unique d'appel d'urgences</i>	112
<i>Gendarmerie</i>	17

Les moyens d'alerte

L'alerte signale un risque imminent et peut-être donnée de plusieurs manières :

- ° **Des informations** sont affichées à la Mairie et enregistrées sur le répondeur.
- ° **Des SMS et des messages téléphoniques** seront envoyés à l'ensemble de la population concernée par l'alerte et ayant transmis ses coordonnées téléphoniques à la Mairie.
- ° **Un ensemble mobile d'alerte** sur le véhicule communautaire équipé de hauts parleurs peut également diffusés des consignes précises.
- ° **La sirène** sera activée en **cas d'alerte rouge** :
 - Début de l'alerte : trois séquences d'une minute et quarante et une secondes séparées par un silence. Le son est modulé, montant et descendant.
 - Fin de l'alerte : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.

Plusieurs niveaux d'alerte sont définis

L'alerte évolue suivant la typologie et la durée de l'évènement, les mesures à appliquer sont aussi différentes.

Trois niveaux d'alerte :

ALERTE JAUNE

Déclenchée par la Préfecture ou le Maire.
Elle annonce un évènement climatique habituel pouvant être occasionnellement dangereux.

ALERTE ORANGE

Déclenchée par la Préfecture ou le Maire.
L'évènement est dangereux pour la population, mais ne nécessite pas forcément une évacuation.

ALERTE ROUGE

Déclenchée par la Préfecture ou le Maire.
L'évènement est dangereux, d'une intensité exceptionnelle ayant une incidence grave sur la sécurité des biens et des personnes.
L'évacuation est immédiate.

LE RISQUE INONDATION

Sur notre Commune, une grande partie du territoire se situe en zone inondable.

Les seules inondations connues sur la Commune sont dues à une conjonction de phénomènes climatiques, vents violents, associés à des marées importantes.

Ces débordements concernent une cinquantaine d'habitations.

Avec la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde, les administrés seront avertis par les sirènes du réseau national d'alerte et par un système automatique d'appel.



AYEZ LES BONS REFLEXES

Avant

- Mettez les objets hors d'eau.
- Obturez les entrées.
- Faites des réserves d'eau potable et d'alimentation.
- Mettez les véhicules en sécurité.

Pendant

- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des secours.
- Fermez portes, fenêtres, aérations...
- Montez dans les étages et prenez avec vous de l'eau potable, des denrées, vos papiers d'identités, une radio, une lampe de poche, des piles, des vêtements chauds et les traitements médicaux.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants se chargent de leur sécurité.
- Ne téléphonez pas, laissez le réseau libre pour les secours.
- Ne vous engagez pas sur une route inondée, ni à pied, ni en voiture.
- Ne restez pas à bord de votre véhicule.
- Rejoignez une zone en hauteur.

Après

- Signalez aux autorités la présence de dangers.
- Aérez et désinfectez les lieux de vie.
- Chauffez au plus tôt.
- Ne rétablissez l'électricité qu'après contrôle par un organisme agréée, si possible.
- Ne buvez l'eau du robinet qu'après confirmation de la potabilité.
- Entamez les démarches de déclaration de sinistre auprès de votre assureur au plus tôt.

LE RISQUE INDUSTRIEL

Notre Commune ne fait pas partie du périmètre du PPI
Centrale du Blayais.

Elle est malgré tout susceptible d'être soumise à l'émission et à la dispersion dans l'air, l'eau et le sol de produits dangereux toxiques en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact cutané.

En cas d'accident industriel ou nucléaire, la population est alertée par un signal précis : une sirène au son modulé montant et descendant, d'une durée de trois fois une minute.



AYEZ LES BONS REFLEXES

Pendant

- Ne partez pas en voiture : vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours.
- Mettez-vous à l'abri dans un local et restez confiné (fermez portes et fenêtres, bouchez les ventilations) pour ralentir la pénétration éventuelle de gaz toxiques ou de produits radioactifs.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants se chargent de leur sécurité.
- Ne téléphonez pas : les lignes téléphoniques doivent rester libre pour les urgences et les secours. Les informations seront données par radio.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle qui pourrait provoquer une explosion.

Signal de fin d'alerte

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) durant 30 secondes. Ce signal signifie que le danger est passé et que le respect des consignes de sécurité n'est plus nécessaire.

LE RISQUE LIE AUX TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses par la route ou par la voie ferrée, peuvent entraîner des risques importants en cas d'accident.

Les personnes exposées peuvent subir un effet de souffle et des traumatismes liés à la projection d'éléments du mode de transports.

Elles peuvent aussi être exposées aux produits toxiques libérés, aux dangers thermiques et présenter des troubles se prolongeant après l'évènement.

De plus, le Pipeline Pauillac-Bassens de la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière, pour le transport de gaz naturel haute pression, traverse notre Commune.



AYEZ LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte aux pompiers ou à la gendarmerie, prévenez la Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière au 05.56.73.14.00.
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne touchez pas le produit toxique, ne vous en approchez pas.

Si vous entendez la sirène

- Confinez-vous à l'abri dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone, mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule.

LE RISQUE CANICULE

Le plan Canicule est déclenché par l’Institut de veille sanitaire
en collaboration avec Météo-France.

Il prévoit des mesures de protection des personnes à risque
hébergées en institutions et le repérage par la Mairie des
personnes isolées.

N'hésitez-pas à vous faire connaître.



AYEZ LES BONS REFLEXES

Protégez-vous de la chaleur.

- Evitez les sorties et plus encore les activités physiques aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir, rester à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur claire. Emportez avec vous une bouteille d'eau.
- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil.
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en créant des courants d'air.

Rafraîchissez-vous.

- Restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Si vous ne disposez pas d'une pièce fraîche chez vous, rendez-vous et restez au moins deux heures dans des endroits climatisés ou, à défaut, dans des lieux ombragés et frais, à proximité de votre domicile.

- Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifiez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette.

Buvez et continuez à manger

- Buvez le plus possible, même sans soif : eau, jus de fruits... Ne consommez pas d'alcool !
- Manger comme d'habitude en fractionnant les repas.

N'hésitez pas à aider et à vous faire aider !

- Demandez de l'aide à un parent ou à un voisin si la chaleur vous met mal à l'aise.
- Informez-vous de l'état de santé des personnes de votre entourage, isolées, fragiles ou dépendantes et aidez-les à manger et à boire.

LE RISQUE METEOROLOGIQUE (TEMPESTE, ORAGE)

Pensez aux mesures de prévention !

- Le respect des normes de construction en vigueur prenant en compte les risques au vent.
- L'élagage ou l'abattage des arbres dangereux les plus proches des constructions.



<i>Evènement</i>	<i>Alerte orange</i>	<i>Alerte rouge</i>
Vent violent	<ul style="list-style-type: none"> - Attention aux chutes de branches et d'objets divers. - Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant. - Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés. - N'intervenez pas sur les toitures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne restez pas sous les arbres et surveillez les toitures au cours de vos déplacements. - Evitez tous les déplacements non obligatoires et prenez les grands axes de circulation. - Attention, si vous devez utiliser votre véhicule, certaines routes peuvent être impraticables. - Evitez toute activité extérieure.
Fortes précipitations	<ul style="list-style-type: none"> - Attention à la visibilité réduite. - Evitez le réseau routier secondaire. - Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée. - Surveillez votre cave et votre garage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne traversez jamais une zone inondée. - Restez chez vous et évitez tous déplacements. - Prenez toutes les précautions pour la sauvegarde de vos biens face à la monte des eaux même dans les zones rarement touchées par les inondations.
Orages	<ul style="list-style-type: none"> - Evitez d'utiliser le téléphone et des appareils électriques. - Ne vous abritez pas sous des arbres. - Limitez vos déplacements et vos activités de loisirs. - Mettez en sécurité vos biens (débranchez les appareils électriques non indispensables). 	<ul style="list-style-type: none"> - Attention, la foudre peut tomber n'importe où. - N'utilisez pas votre téléphone, sauf en cas d'urgence. - Débranchez vos appareils électriques, l'antenne de votre télévision. - Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et restez dans votre véhicule.
Neige - verglas	<ul style="list-style-type: none"> - Attention aux trottoirs glissants. - Limitez vos déplacements. - Si vous devez vous déplacer, renseignez-vous auprès de votre centre d'information routière. - Préparez votre itinéraire en emportant vêtements chauds, eau potable... 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne vous déplacez qu'en cas d'urgence. Roulez lentement car la neige ou le verglas rendent les déplacements très dangereux en certains endroits. - Signalez votre départ et votre destination à des proches ou à la Mairie. - Munissez-vous d'équipements spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée. - Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des services de secours.

SI VOUS ENTENEZ



Vous pouvez écouter le son des sirènes
sur le site internet du ministère :

WWW.INTERIEUR.GOUV.FR

rubrique

« A L'INTERIEUR »

*...METTEZ VOUS
A L'ABRI...*



LE SIGNAL DE LA SIRÈNE...

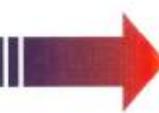
*...ÉCOUTEZ LA
RADIO...*

*...OU REGARDEZ
LA TÉLÉVISION...*

**« DÉFENSE
ET
SÉCURITÉ CIVILE »**

cliquez sur :

« GESTION DES RISQUES »



« LES SYSTÈMES D'ALERTE »



*Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles
Sous-Direction de la Gestion des Risques
Bureau de l'Alerte, de la Planification
et de la Préparation aux Crises*

Fréquences radio à retenir :

France Inter : 89.7 ou 92.4 FM

France Info : 105.5 FM

France Bleue Gironde : 101.6 ou 100.1 FM